

Rapport du comité de santé et sécurité Table des matières

Un travail comportant davantage de risques	87
Le comité et ses mandats	
Soutenir la prévention dans les syndicats	89
Étudier les agressions à caractère physique	91
Le guide <i>Vivre avec les microbes</i>	92
Les formations	92
Participation à l'ASSTSAS	94
Participation au comité confédéral	94
Perspectives	95
Propositions	95-96
Remerciements	96



Rapport du comité de santé et sécurité

Depuis de nombreuses années, la Fédération de la santé et des services sociaux déploie beaucoup d'énergie, par l'entremise de son comité de santé et sécurité, dans la prévention des accidents de travail. C'est un domaine où les syndicats; les comités exécutifs et les membres, sont des acteurs essentiels pour obtenir des résultats tangibles et protéger la vie des travailleuses et travailleurs.

Mais la santé et sécurité constitue un enjeu syndical encore plus important depuis l'adoption du projet de loi fédéral (C-21) qui permet maintenant, dans certains cas, d'intenter des poursuites au criminel contre les représentants du syndicat et les représentants de l'employeur. Il importe donc de nous assurer que tous les aspects de la prévention soient bien couverts. C'est là le rôle du comité.

Le mandat du comité a débuté dans une conjoncture difficile, le réseau de la santé était désorganisé suite aux fusions d'établissements occasionnées par la loi 30 et il se termine alors que commence la préparation de notre projet de convention collective de table sectorielle. Tous ces changements ont eu un impact sur la réorganisation des syndicats locaux, ce qui a retardé la mise en action de notre plan de travail dirigé tout particulièrement vers nos syndicats affiliés.

Le comité de santé et sécurité vous présente donc le fruit de plus de deux ans de travail assidu. Un mandat rempli d'activités et de réalisations qui se termine par la formation de 400 responsables en santé et sécurité présents dans toutes les régions.

Ce mandat n'aurait pu être réalisé sans la collaboration du comité exécutif, des vice-présidences régionales et de tous les salarié-es de la fédération.

Un travail comportant davantage de risques

Malgré tous les efforts fournis par les syndicats depuis plusieurs années, la situation reste très préoccupante dans certains domaines, à tel point que l'ASSTSAS a décidé en 2009 d'organiser un colloque sur les troubles musculosquelettiques. D'ailleurs, plusieurs études sur les travailleuses et travailleurs québécois¹ convergent en ce sens. On y apprend que les travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux présentent un plus grand éventail de problèmes de santé et sécurité que ceux des autres domaines de travail.

En 2005, une étude de *Statistiques Canada* a comparé les infirmières du Québec avec celles des autres provinces. Les infirmières québécoises se blessent davantage avec des objets piquants ou tranchants : 58,1% au Québec contre 40,2% en moyenne dans les autres provinces. Au Québec, 13,5% des infirmières déclarent subir de la violence psychologique d'autres salarié-es alors que celles des autres provinces représentent 11,7%. Les infirmières du Québec déclarent à 64,7% vivre une surcharge de travail alors que la moyenne des autres provinces se situe à 59,3%. Au Québec, 59,1% des infirmières débutent leur quart de travail plus tôt et quittent après la fin du quart alors que dans les autres provinces ce pourcentage est de 51,3%.

1

Objectif prévention, ASSTSAS, volume 31, numéro 3, 2008

On le voit, les infirmières québécoises travaillent davantage, dans un climat malsain et avec un taux d'accidents plus élevé que dans les autres provinces. On peut raisonnablement se dire qu'au Québec nous ne faisons pas suffisamment de prévention.

En 2007, l'ASSTSAS a publié des statistiques qui méritent qu'on s'y arrête car on y trouve des chiffres inquiétants : on y apprend qu'un préposé aux bénéficiaires sur cinq a déjà été victime d'une agression physique au travail, que 29,3% d'entre eux ont des maux de dos chroniques et que 88,2% des répondants en CHSLD déclarent que leur travail est devenu plus exigeant au cours des dernières années.

Selon cette même étude, la situation des éducateurs n'est guère meilleure : ceux-ci se perçoivent en moins bonne santé psychologique que la moyenne. En fait, une personne sur deux se dit en détresse psychologique; près de trois sur quatre déclarent être stressées de manière excessive et huit sur dix éprouvent de la difficulté à dormir.

Finalement, on apprend que 44,6% des personnes ayant participé à l'étude estiment que leur travail est à risques concernant des problèmes psychologiques. C'est pratiquement une sur deux!

Tout de même, une bonne nouvelle ressort de tous ces chiffres de l'ASSTSAS; 79,8% des répondants des CHSLD affirment qu'il est possible d'entreprendre des actions en santé et sécurité pour réduire ou éliminer les facteurs qui affectent la santé et la sécurité, que ce soit au niveau physique ou psychologique. La présence d'un comité paritaire en santé et sécurité du travail est l'un des moyens pour arriver à mettre en place un plan de prévention.

Le comité et ses mandats

Le comité de santé et sécurité est sous la responsabilité politique de Nathalie Picard, vice-présidente responsable du personnel paratechnique, des services auxiliaires et de métiers. Il est formé de Steve Bouchard, président, Jean-François Cabana, secrétaire, ainsi que Michel Prévost, Thérèse Martin et Denis Bertrand. Le salarié responsable du dossier est Raymond Laroche.

En plus des mandats statutaires qui lui sont confiés, il est important de rappeler les résolutions du dernier congrès de la FSSS, tenu en février 2007, qui ont orienté l'ensemble du travail du comité.

Soutenir la prévention dans les syndicats

«...Que le comité de santé et sécurité poursuive ses efforts en soutien à l'organisation de la prévention dans les syndicats locaux, notamment par la mise à jour, la diffusion et la promotion des outils (répertoire, trousse, site Internet, etc.), et encourage l'organisation de la prévention dans les syndicats locaux tout en favorisant, en collaboration avec les membres des équipes de la FSSS, la concertation régionale en santé et sécurité du travail.»

La réalisation de cette proposition a nécessité un virage à 180°. La fédération innove, c'est une première à la CSN. Le comité a dû se rapprocher des syndicats et se coordonner sur des bases provinciale et régionale avec les équipes de travail. Pour la mise en œuvre de ce chantier, un plan de travail a été élaboré. Ce plan se déploie en trois axes : la formation, la prise en charge régionale et le soutien.

Étudier les agressions à caractère physique

«...que le comité de santé et sécurité documente la problématique des agressions à caractère physique à l'endroit du personnel, pour développer une démarche syndicale et en faire la promotion.»

Lors de la tournée des régions, les syndicats ont été sollicités pour remplir un questionnaire dans le cadre d'une enquête sur la clientèle agressive afin de nous permettre de réaliser un portrait réaliste de la situation vécue par les travailleuses et les travailleurs.

Le guide *Vivre avec les microbes*

«...que le comité de santé et sécurité, de concert avec la CSN, procède à la mise à jour du guide *Vivre avec les microbes* et que la FSSS produise un résumé du guide à l'intention des membres.»

Première résolution : soutenir la prévention dans les syndicats

Établir des bases solides

Instaurer une culture de prévention à la fédération et dans nos syndicats.

Soutenir la prévention dans les syndicats passe par un rétablissement des priorités : le point santé et sécurité doit se retrouver en bonne place dans l'ordre du jour des instances des syndicats locaux ainsi que dans celles de la fédération.

L'analyse de la situation a démontré des carences au niveau de la formation en prévention (LSST).

C'est pourquoi nous avons mis en place un plan de formation afin que les militantes et militants puissent y trouver leur compte. Il faut prioritairement former les représentants en santé et sécurité, mais également d'autres membres des comités exécutifs afin d'éviter l'effet pervers de la spécialisation. Il faut instaurer une formation continue en santé et sécurité pour toutes les composantes de la fédération, c'est-à-dire tous les salarié-es et les responsables politiques régionaux.

La formation des responsables politiques régionaux s'est traduite, en premier lieu, par une session de base donnée aux vice-présidences régionales, une première à la fédération. Cette formation avait pour objectif la mise en œuvre du rôle que les vice-présidences doivent assumer au niveau régional. Cette formation contenait des articles de base de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) ainsi qu'une présentation des Règlements sur la santé et la sécurité du travail et un atelier de travail pour définir un plan d'action régional.

En ce qui a trait aux salarié-es, trois sessions d'une durée de deux jours sur la prévention ont été données dans le but d'améliorer le soutien donné aux syndicats. Cette session avait des objectifs précis : la mise en œuvre de nos résolutions de congrès, le rôle que doivent assumer les salarié-es avec les syndicats qu'ils desservent, un rafraîchissement sur les dispositions de la LSST ainsi qu'une présentation sur l'application des *Règlements sur la santé et la sécurité du travail*. Le Service juridique a été mis à contribution en expliquant les amendements apportés au Code criminel fédéral (loi C-21) et en interprétant la jurisprudence sur le droit de refus et le retrait préventif.

Enfin, les syndicats, avec l'appui des conseillères et conseillers syndicaux, étaient invités à faire trois demandes aux employeurs sur les comités paritaires en santé et sécurité : mise en place d'un comité paritaire, libérations pour le fonctionnement selon le nombre de membres et libération d'un préventionniste.

Se mettre en action (une approche globale)

Une première tournée a eu lieu à l'automne 2007 sous le thème «Une approche régionale, c'est possible».

Dans le cadre des assemblées régionales, une formation fut donnée, elle reprenait essentiellement le même contenu que celle donnée aux vice-présidences régionales mais adaptée à chaque région. Les objectifs visés pour les militantes et militants responsables de la santé et sécurité étaient précis : acquisition des connaissances de base des dispositions de la *Loi sur la santé et sécurité du travail* (LSST) et des droits et obligations du syndicat et de l'employeur; étude des amendements au Code criminel fédéral; connaissance du droit de refus; connaissance du retrait préventif; mise en place des résolutions du congrès et élaboration d'une stratégie syndicale pour y parvenir.

Lors de cette tournée, chaque région a été visitée et plus de 200 syndicats ont participé à la formation.

À la suite de cette tournée, les militantes et militants nous ont demandé d'élaborer des outils. Le comité s'est mis à l'œuvre et a préparé une deuxième session de formation régionale, toujours sous le thème «Une approche régionale, c'est possible», mais avec un contenu axé sur les infections nosocomiales.

Les objectifs de cette session, d'une journée, étaient les suivants : lors de l'écllosion d'une infection nosocomiale, pouvoir réagir et établir un protocole syndical dans le respect des droits des salarié-es et des lois; mise en place d'un protocole de désinfection conforme aux lignes directrices de la santé publique et aux recommandations du coroner à la suite des décès causés par l'écllosion de la bactérie *C. difficile* au CSSS Richelieu-Yamaska (site Honoré-Mercier) de Saint-Hyacinthe; connaître les méthodes de travail et les outils disponibles à utiliser au quotidien face à une clientèle démontrant de l'agressivité; élaborer un plan de travail pour la mise sur pied d'un comité paritaire et s'assurer du bon fonctionnement de ce dernier.

Cette deuxième tournée nous a permis de visiter toutes les régions. Elle s'est étalée de septembre à décembre 2008. Nous avons invité les représentantes et représentants en santé et sécurité ainsi qu'un membre du comité exécutif de chaque syndicat.

Pour soutenir cette formation, divers outils ont été remis aux participantes et participants, entre autres, le guide de l'ASSTSAS sur les infections nosocomiales, un tableau synthèse et une série de trois affichettes en couleur représentant les étapes à suivre pour éviter de transmettre les infections nosocomiales. Ces affichettes se placent sur les portes des chambres des patients infectés.

Il y a eu un débat sur l'obligation de se faire vacciner en lien avec les droits énoncés dans la Charte des droits et libertés de la personne.

La seconde partie de la formation était consacrée à la présentation de l'application des lignes directrices de salubrité de la santé publique en matière de désinfection.

Une discussion en atelier nous a permis de mettre en place le plan de travail afin de mieux préparer les comités exécutifs, les membres concernés et le comité paritaire pour l'implantation de ces lignes directrices.

La troisième partie était consacrée à la violence (agressions physiques et rapport de la CSST au CSSS de Saint-Jérôme (site l'Hôtel-Dieu).

La quatrième et dernière partie était liée à la mise en place des comités paritaires.

Soutenir les régions

Dans chaque région, la vice-présidence régionale soutenue par la conseillère ou le conseiller syndical «pivot» ont reçu une formation conjointe afin de préparer la formation régionale.

Leur rôle est d'appuyer le travail régional en santé et sécurité, entre autres, en s'assurant qu'à chaque assemblée régionale, un point santé et sécurité soit inscrit à l'ordre du jour. La conseillère ou le conseiller «pivot» doit effectuer le support technique (jurisprudence, outils, recherches IRSSST, etc.) et participer à l'enrichissement du contenu des formations futures selon les besoins régionaux. La vice-présidence régionale doit aussi s'assurer que le suivi du dossier soit discuté dans son équipe de travail. Ce printemps, lors d'une assemblée régionale, chaque «conseiller responsable» a dû faire le suivi de la formation reçue à l'automne 2008.

Déjà des résultats tangibles de ces tournées

À ce jour, la région de Québec–Chaudière–Appalaches se rencontre dans un «6 à 8» tous les deux mois pour parler santé et sécurité; suite à ces rencontres, les militants ont décidé de former un comité régional de

santé et sécurité qui aura comme mandat d'alimenter les débats. Les autres régions sont présentement à définir leur mode de fonctionnement régional.

Pour la région Laurentides–Lanaudière, nous avons élaboré un contenu sur les retraits préventifs et la réaffectation de la travailleuse enceinte. Cette capsule de formation est disponible pour toutes les régions.

Deuxième résolution : étudier les agressions à caractère physique

Le comité a préparé un questionnaire qui a été présenté au conseil fédéral de l'automne 2007 et qui a été largement diffusé, par la suite, dans l'ensemble des syndicats. Cette enquête est toujours en cours. Les syndicats qui auront participé à cette enquête recevront leurs résultats locaux, ce qui leur permettra d'agir en conséquence. Par la suite, la fédération publiera les résultats régionaux et provinciaux.

Suite à une agression grave subie par un travailleur du CSSS de Saint-Jérôme (site Hôtel-Dieu), le comité a inclus rapidement dans la deuxième tournée les outils suivants :

- le rapport complet de l'inspecteur de la CSST ainsi que les recommandations qui obligeaient l'employeur à modifier ses méthodes de travail (ne jamais travailler seul sur un étage psychiatrique), mais surtout à identifier la clientèle potentiellement dangereuse, à l'aide d'une grille de dangerosité. C'est un gain car maintenant la sécurité des travailleuses et travailleurs passe avant la confidentialité;
- un modèle de procédure d'urgence (code blanc de l'ASSTSAS) a été remis.

L'effervescence de la tournée a fait en sorte que le Syndicat des salariés du Centre Notre-Dame de l'Enfant inc., de la région de l'Estrie, est venu offrir son expertise à la fédération et celle-ci s'est traduite par une présentation lors de la rencontre de *Bilan et perspectives* de mars 2009.

Ce témoignage avait pour objectif d'expliquer la démarche syndicale pour contrer les agressions physiques subies par les travailleurs et qui étaient banalisées par l'employeur.

Malgré le budget restreint de ce syndicat de 180 membres, l'assemblée générale a décidé de se donner les moyens pour faire face à l'employeur. Le président a été libéré à plein temps pour s'occuper de cette bataille qui a duré plus de deux ans. Ces gains n'auraient pu se concrétiser sans le soutien de l'assemblée générale qui demeure toujours la clé du succès.

Cette présentation a été très appréciée par les 120 personnes présentes et elle est disponible sur le site Internet du syndicat (www.syndicatscnde.qc.ca).

Troisième résolution : le guide « Vivre avec les microbes »

Pour être en mesure de faire la mise à jour du guide *Vivre avec les microbes*, on se devait d'avoir une vue d'ensemble de la situation. Une première consultation régionale et provinciale a été faite, incluant un débat sur l'organisation du travail. Une session thématique sur la prévention et le contrôle des maladies infectieuses a été produite pour l'occasion. Elle a été donnée à Montréal et à Québec. Elle nous a permis de recueillir les procédures de désinfections des établissements ainsi qu'un questionnaire sur l'état de la situation.

Lors de la deuxième consultation, des outils ont été distribués pour alimenter le débat. Présentement, nous sommes à compléter la mise à jour de la cueillette des données. Elle sera finalisée lors du prochain mandat.

Nous ne pouvons passer sous silence la bataille menée par les travailleuses et travailleurs du CSSS Richelieu-Yamaska (site Hôtel-Dieu) de Saint-Hyacinthe contre les mesures coercitives de l'employeur qui les obligeait, comme condition d'emploi, à se faire vacciner ou à se médicamenter sous peine d'être retirés du travail, sans solde, lors d'une éclosion d'influenza.

Grâce au droit de refus exercé par ces travailleurs en vertu de la loi (LSSST) et à leur ténacité, ils ont obtenu la mise en place d'un protocole d'organisation du travail. Cette onde de choc, qui a été ressentie à travers la province, a obligé les employeurs, qui pensaient que médicamenter les travailleurs était une panacée, à revoir leurs méthodes de travail.

Les formations en santé et sécurité

Annuellement, les sessions « Santé mentale et organisation du travail », « Violence et harcèlement au travail » ainsi que « Action syndicale en prévention » sont inscrites au calendrier de formation. Ainsi, entre octobre 2007 et décembre 2008, on dénombre :

- « Santé mentale et organisation du travail » (3 jours) : six sessions ont été données et 72 personnes ont été formées.

« Permettre aux participantes et participants de développer leur expertise dans ce domaine et d'identifier les facteurs de risque dans l'organisation du travail.

S'approprier certaines techniques d'écoute et acquérir des habiletés relationnelles pour aider les membres des syndicats vivant des difficultés - Proposer une démarche syndicale de prévention des problèmes de santé mentale au travail.»

- «Violence et harcèlement au travail» (2 jours) : sept sessions (dont une en anglais) ont été données et 98 personnes ont été formées.

«Cette session vise plus spécifiquement à permettre aux participantes et participants : de maîtriser les notions de base en regard de la violence et du harcèlement au travail et démystifier les différents concepts qui s'y rattachent. Développer des habiletés d'analyse (VOIR-ÉCOUTER-COMPRENDRE) afin d'identifier les phénomènes de violence et de harcèlement au travail. Se familiariser avec certains outils de prévention et de soutien pour le milieu de travail. Connaître les divers recours sur le plan juridique. Planifier des stratégies de prévention, d'intervention et de suivi dans leur milieu de travail.»

- «Action syndicale en prévention» (3 jours) : sept sessions ont été données et 73 personnes ont été formées.

«Comprendre le processus d'une prévention active pour agir et transformer son milieu de travail : comment définir et choisir des priorités? Comment élaborer un plan d'action syndical qui permet d'organiser les changements nécessaires? Quelles stratégies choisir? Cette session dynamique amène les participantes et participants, par le jeu d'une simulation de rencontre avec l'employeur, à déposer les revendications syndicales et à établir des pistes d'ententes à conclure.»

Formations additionnelles (Journées thématiques - 1 jour) : neuf sessions ont été données et 150 personnes ont été formées.

Pour répondre plus efficacement à la demande, le comité a mis en place des mini-sessions de formation qui sont ouvertes à un plus grand nombre de participants, soit 40 personnes. Ces sessions sont données à Montréal et à Québec. Dans notre approche globale pour la réalisation des mandats, les sessions suivantes ont été données :

- Les troubles musculosquelettiques et ergonomie (QEC), session donnée par Micheline Boucher, conseillère syndicale du Service des relations du travail-CSN.

«La méthode QEC (Quick Evaluation Check) est conçue pour aider les milieux de travail à prendre en charge la prévention des troubles musculosquelettiques. Cette méthode permet d'évaluer les principaux facteurs de risque, d'en déterminer les causes ainsi que les mesures à prendre pour corriger le poste de travail et de vérifier si les améliorations apportées ont contribué à réduire les risques de troubles musculosquelettiques.»

- Faire face aux agressions de la part de la clientèle, session donnée par monsieur Proulx de l'ASSTSAS.

«Transiger avec une personne hostile, vindicative, inquiétante par son attitude, ses paroles ou ses gestes est une réalité incontournable pour beaucoup de travailleurs.

L'objectif de cette présentation est de permettre aux participants qui doivent agir dans le dossier SST en lien avec la violence des clients contre les travailleurs : de partager leurs réflexions et expériences avec cette réalité, d'acquérir des connaissances, des valeurs, des notions de langages communs sur l'agressivité, les types d'agressions et leurs impacts, d'être sensibilisés à différentes contraintes en présence (légales, organisationnelles, limites des interventions physiques, etc.).»

- Ergonomie et travail à l'écran, session donnée par Micheline Boucher, conseillère syndicale du Service des relations du travail–CSN.

«Cette session s'adresse aux responsables syndicaux en prévention. Elle vise à comprendre, savoir détecter et prévenir les problèmes de santé chez nos membres qui travaillent avec ordinateur et écran de visualisation (secrétaires, commis, archives, etc.).»

- La prévention et le contrôle de maladies infectieuses : comprendre pour agir et transformer, session donnée par Anna Maria Seifer, spécialiste reconnue mondialement.

«La formation abordera le processus infectieux et la défense immunitaire. Nous ferons le point sur la résistance des microbes aux traitements. La vaccination et d'autres mesures de prévention seront abordées, en s'attardant aux conditions à mettre en place pour assurer leur efficacité. Cette information sera complétée par l'explication des mesures à prendre lors des expositions accidentelles et des infections développées dans plusieurs hôpitaux.»

Au total, quelque 393 personnes ont été formées durant ce dernier mandat. Cependant les statistiques des mois de janvier à avril 2009 ne sont pas incluses, étant donné que les sessions ne sont pas terminées au moment d'écrire ces lignes.

Participation à l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (ASSTSAS)

Le comité de santé et sécurité de la FSSS est associé aux travaux d'orientation de l'ASSTSAS.

Le conseil d'administration de cette association paritaire sectorielle est composé de treize représentants syndicaux et de treize représentants patronaux. La FSSS détient le poste de la coprésidence syndicale depuis notre participation au conseil d'administration. La représentation syndicale se répartit comme suit : six sièges FSSS, deux sièges FTQ-SCFP, trois sièges FIQ et deux sièges APTS.

Tous les membres du comité de santé et sécurité de la FSSS assurent la délégation de la fédération au conseil d'administration, en plus de Denyse Paradis, secrétaire générale et trésorière, qui exerce le rôle de coprésidente de l'ASSTSAS. Les membres du comité participent à certains travaux de l'ASSTSAS, Denis Bertrand siège au comité exécutif et Jean-François Cabana siège au comité d'application des politiques de gouvernance de l'ASSTSAS.

Le rôle des délégué-es FSSS, en tant que membres de l'ASSTSAS, consiste à s'assurer que les différents programmes de formation et les projets de recherche répondent aux besoins des travailleuses et travailleurs et correspondent à notre vision et à notre approche en matière de prévention. L'ASSTSAS produit la revue *Objectif prévention* qui est distribuée dans tous les établissements du réseau de la santé et des services sociaux et la revue *Sans pépin* qui s'adresse aux centres de la petite enfance.

Participation au comité confédéral

La fédération recommande le président du comité de santé et sécurité de la FSSS pour siéger au comité confédéral CSN en santé et sécurité. Il est l'agent de liaison entre la FSSS et la CSN. Depuis juin 2007, il y a eu 15 réunions.

Le rôle du comité fédéral est de conseiller le comité exécutif de la CSN sur les grands enjeux de la santé et de la sécurité (ex. : loi C-21, semaine de santé et sécurité, dossier de l'amiante, dossier du cadencement, fonctionnement des comités de la CSST, etc.).

Perspectives

Le mieux-être au travail prend une tournure plus officielle. La normalisation des processus de production (ISO18001), qui intègre la santé et sécurité à toutes ses étapes, a fait son apparition depuis un certain temps dans le secteur privé.

En février dernier, le groupe GP2S a établi une nouvelle norme de certification «entreprise en santé» qui est disponible à l'ensemble des employeurs du Québec.

Nous nous devons, comme responsables syndicaux, de faire la promotion de l'application des dispositions de la LSST. De plus, selon des études de l'ASSTSAS, chaque dollar investi dans un programme de promotion de santé au travail rapporte entre 1,50\$ et 3\$ à l'entreprise. Raison de plus pour convaincre les employeurs de travailler ensemble!

La santé et sécurité est un moyen pour attirer et garder la main-d'œuvre, ce qui est un atout dans le contexte actuel de pénurie. Les jeunes travailleuses et travailleurs attachent beaucoup d'importance à leurs conditions de travail, ils ne regardent pas uniquement le salaire qui est rattaché à leur emploi.

Le marché du travail évolue vite. Dans le prochain mandat, nous serons confrontés à une main-d'œuvre renouvelée et expérimentée et elle n'aura pas de point de repère en santé et sécurité. Il faudra donc la former.

Selon les statistiques de l'*Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité au travail*, les jeunes de moins de 25 ans subissent une fois et demie plus d'accidents que leurs aînés. Différents facteurs expliquent ce phénomène : le cumul des contraintes de travail (horaires irréguliers, travaux répétitifs, manipulation de charges lourdes, efforts sur outils, etc.), les conditions de supervision, le manque de formation, le peu d'expérience et les changements fréquents d'emploi. Cela démontre l'importance de la prévention spécifique auprès des plus jeunes et l'ampleur du défi auquel nous serons confrontés.

Les syndicats sont confrontés à cette nouvelle réalité. Le décret adopté par le gouvernement Charest en décembre 2005 qui limite nos interventions et la multiplicité des sites desservis par les syndicats nous obligent à revoir nos façons de faire.

Proposition n° 1

Depuis 1979, nous subissons le mépris du plus gros employeur du Québec qui refuse de nous reconnaître comme un secteur prioritaire malgré les sommes colossales payées par celui-ci en réparation. La loi C-21 nous tient maintenant responsables des accidents graves si nous n'agissons pas avec diligence.

L'imposition du décret a limité nos droits.

Pour toutes ces raisons, le comité a décidé de revenir à la base et croit que la solution passe par la prise en charge paritaire de la prévention.

Le comité de santé et sécurité recommande :

Que l'ensemble des secteurs de la FSSS inscrivent dans leur projet type de négociation la reconnaissance des droits inscrits à la LSST pour les secteurs prioritaires.

Proposition n° 2

Maintenant que la base est solide, rien n'est acquis pour les prochaines années. Nous devons accentuer le travail en lien avec les problématiques énumérées dans les précédentes statistiques et s'assurer que les syndicats locaux fassent de la santé et sécurité une priorité, et ce, avec la participation des militantes et des militants à tous les niveaux du syndicat.

Le comité de santé et sécurité recommande :

Que le comité poursuive le soutien aux régions par la formation des militantes et militants en prévention et développe des outils permettant de faciliter le travail des syndicats présents dans des établissements avec des sites multiples.

Proposition n° 3

Le dernier grand rendez-vous en santé et sécurité de la fédération s'est tenu en octobre 2000. Depuis ce temps, le réseau a subi de grandes transformations, nous n'avons qu'à penser aux fusions des établissements, aux fusions forcées des syndicats et à l'imposition des catégories de personnel. Nous avons maintenant des assemblées régionales régulièrement en santé et sécurité et il est temps de faire le point avec tous les syndicats de la fédération.

Le comité de santé et sécurité recommande :

Que la FSSS tienne, au cours du prochain mandat, une rencontre provinciale où le bilan en santé et sécurité des syndicats sera présenté et où on devra établir les perspectives.

Nos remerciements

Nous voulons remercier Denyse Paradis, secrétaire générale et trésorière de la FSSS et coprésidente de l'ASSTSAS, Nathalie Picard, vice-présidente responsable du personnel paratechnique, des services auxiliaires et de métiers et responsable politique FSSS, ainsi que Louis Roy, 1^{er} vice-président CSN et responsable politique.

Un grand merci à nos collaboratrices et collaborateurs : Brigitte Frenette, Luce Roberge, Chantal Guindon, Raymond Laroche, François Forget et Jacques Tricot.

Nous remercions également Anna Pilote, conseillère syndicale de la FSSS, M^{es} Yvan Malo et Richard Baillargeon du Service juridique-CSN pour leur précieuse collaboration à la session spéciale de formation sur la prévention donnée aux salarié-es de la fédération.

Nous tenons aussi à remercier Ginette Thériault pour son appui à la formation ainsi que tous les salarié-es du Service des relations du travail-CSN avec qui nous avons travaillé en étroite collaboration.

Un merci spécial à toutes nos formatrices et à tous nos formateurs pour leur implication et leur bon travail.

Les membres du comité de santé et sécurité FSSS-CSN

